



Droit à la santé:

Le Groupe VYV investit
500 millions dans les territoires

Dossier de presse



21 mars 2023

GR O U P E
vyv

Le droit à la santé, un enjeu social



« En France, 11 millions de personnes vivent dans un désert sanitaire, plus d'un Français sur deux a renoncé à se soigner pour des raisons financières. C'est autant de pertes de chance de vivre en bonne santé. Nous devons faciliter l'accès aux soins, condition essentielle du droit à la santé. »

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV

Crise du système de santé, difficulté croissante en termes d'accès aux soins, déserts médicaux, relocalisation de la production des médicaments, défiance vis-à-vis des vaccins..., autant de sujets qui font de la **santé une préoccupation centrale des Français**.

D'autant que la santé est aujourd'hui une problématique transverse. De la définition de l'OMS, qui ne résume pas la santé à l'absence de maladie ou de handicap, au concept plus récent de « One health » qui montre que la santé résulte de l'équilibre entre l'humain, l'environnement et le monde animal, **la santé est globale et dépasse de loin les seules questions de soins**.

La santé, c'est l'affaire de chacun : la santé mentale et physique de chaque individu est en partie déterminée par sa situation individuelle, son héritage génétique, ses conditions de vie et de travail, son environnement privé.

La santé est aussi l'affaire de tous : elle porte à ce titre une dimension sociétale. De fait, elle résulte des choix de société, de l'environnement culturel et naturel, de la façon dont on vit ensemble, dont sont organisés le système de santé et les solidarités.

L'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 est sans ambiguïté : « La Nation garantit à tous (...) la protection de la santé ». **La santé est donc un droit !**

Plus de 7 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner au moins une fois

Pour autant la réalité est tout autre. Selon une enquête Groupe VYV - Viavoice, réalisée en janvier 2023, **le renoncement aux soins est devenu un véritable phénomène de société**, touchant une grande partie de la population française. Certains publics apparaissent comme étant plus impactés encore, notamment les étudiants (49 % déclarent avoir renoncé à consulter un médecin généraliste) ou les personnes vivant en ruralité, compte tenu des délais d'attente trop longs.

Cette étude fait apparaître d'autres constats :

- L'opinion est fortement sensibilisée sur le sujet de l'accès aux soins : **82 % des Français observent des inégalités en la matière**, dont plus d'un sur deux observe même « beaucoup d'inégalités ».
- Dans les faits, **45 % des Français estiment qu'à l'endroit où ils habitent, il est difficile d'accéder aux soins dont ils ont besoin**. Ce constat se base notamment sur une expérience vécue, puisque **61 % affirment avoir dû renoncer à consulter un professionnel de santé dans les derniers mois ou années**.
- **Plus de 7 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner au moins une fois**. Et plus d'un tiers des Français estiment qu'il est difficile d'avoir accès aux soins.

Les raisons de ce renoncement sont multiples :

- Les **délais d'attente trop longs** pour avoir un rendez-vous (51 %).
- **L'impossibilité de trouver un médecin le soir**, le week-end ou pendant les vacances (39 %).
- Le **refus des médecins de prendre de nouveaux patients** (38 %).
- **Le manque de moyens financiers** n'est, finalement, évoqué qu'en cinquième position.
- Or, ils sont une **grande majorité (67 %) à penser que ce renoncement aux soins a eu ou aurait pu entraîner des conséquences sur leur santé.**
- Il s'agit enfin d'une situation redoutée à l'avenir, vis-à-vis de laquelle les Français se révèlent pessimistes : 58 % pensent que ces difficultés seront de plus en plus importantes à l'avenir.

Ainsi, suivant son niveau de revenu, son diplôme, son âge, son genre, l'endroit où on habite, nous ne sommes pas tous égaux face à la maladie, et ce n'est pas acceptable ! **Si chacun a des besoins différents, cela ne doit pas se traduire par des inégalités de traitement et de prise en charge.**



**Retrouvez les résultats exhaustifs
de l'enquête Viaoice - Groupe VYV
« Les Français et le droit à la santé »**

Le Groupe VYV en chiffres

Source : Chiffres 2021 L'essentiel du rapport annuel 2022



Plus de **10 millions**
de personnes protégées



Plus de **73 000**
entreprises clientes
en santé et prévoyance

19 000 collectivités territoriale

14 ministères et établissements
publics à caractère administratif

1 700

établissements de soins
et d'accompagnement

Plus de

205 000

logements dont 88%
en locatif social

10 000

élus locaux et militants, dont
près de 2 600 délégués élus
parmi les adhérents

9,9 milliards d'euros
de chiffre d'affaires

(périmètre combiné
du Groupe VYV)

Dont **assurance** :

7,7 milliards d'euros

ventilés comme suit :

Santé : 5,7 milliards d'€

Prévoyance : 1,5 milliard d'€

IARD : 0,4 milliard d'€

Autre : 0,2 milliard d'€

Dont **offre de soins
et accompagnement** :

2,2 milliards d'euros

Au-delà du périmètre de combinaison,
pour le logement, le chiffre d'affaires
du Groupe Arcade-VYV est de 753 millions
d'euros (chiffres 2021).

*dont plus de 2 900 collaborateurs au sein
du Groupe Arcade-VYV.

Plus de
45 000
collaborateurs*



« Mutualistes depuis toujours, nous nous battons pour la santé du plus grand nombre, en étant fidèles à nos valeurs d'humanisme, de solidarité, et d'universalité. »

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV



« En réalisant ses nombreuses ambitions portées dans le cadre de son projet stratégique, le groupe agit concrètement pour rendre effectif le droit à la santé. »

Delphine Maisonneuve,
directrice générale
du Groupe VYV



« Coopération considération, innovation, doivent devenir les maîtres mots pour renouer avec les attentes et les besoins des Français. Notre groupe prend sa part, aux côtés des pouvoirs publics, à la réinvention de la santé. »

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV

Pour le Groupe VYV, la santé est un droit

Le Groupe VYV refuse le recul de l'accès aux soins, la marchandisation de la santé et des données personnelles, la paupérisation de l'hôpital public et des établissements non lucratifs, les inégalités d'accès à la santé, le non-recours, les reports de soins et les retards de diagnostic, l'isolement social, les discriminations.

Le Groupe VYV fait de sa vision humaniste et mutualiste pour la santé, un engagement pour l'application réelle et effective du droit à la santé pour toutes et tous. Au sein du Groupe VYV, cela se traduit par la **défense d'un droit fondamental à la santé**, afin que celui-ci soit appliqué pour toutes et tous dans le respect d'une égale dignité.

Le Groupe VYV fait de l'effectivité du droit à la santé sa raison d'agir et le cœur de son engagement. **Ce droit engage la société comme il nous engage nous-même en tant que groupe de référence de santé et de protection sociale.** C'est pourquoi, au-delà des constats et des simples indignations, **nous mettons en œuvre de véritables solutions** afin que chacun, dans le respect d'une égale dignité, soit en mesure d'accéder à ce droit fondamental.

En affirmant un projet de performance solidaire, **le Groupe VYV porte une ambition qui l'oblige.** Cette ambition tient en un mot : l'action. À travers ses trois métiers (l'assurance, le soin et l'accompagnement, le logement), à travers son socle de valeurs mutualistes, il agit de façon positive sur les déterminants de santé, véritable clé de voûte du droit à la santé.

Cette capacité à articuler ses valeurs et ses expertises constitue, en soi, une singularité mais, plus que tout, un formidable levier d'action. **C'est là sa raison d'agir et sa vision d'une santé au cœur de la citoyenneté.**

Mais toute action, aussi déterminée soit-elle, n'a de sens que par sa capacité à entraîner. C'est pourquoi l'engagement actif des différentes entités du groupe, leur capacité à unir leurs forces et à valoriser leurs complémentarités, constitue la première réponse aux défis immenses qui impactent et menacent notre santé et dont nous ne mesurons qu'à peine les répercussions de long terme : vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, pandémies, transformations du monde du travail, risques socio-écologiques, accroissement des inégalités...

En nouant des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs, publics ou privés, le Groupe VYV travaille à la mise en mouvement de la société autour de ces enjeux fondamentaux.



500 millions

le Groupe VYV va investir plus de 500 millions d'euros dans les territoires pour faciliter l'accès aux soins

Investir 500 millions d'euros dans les territoires pour faciliter l'accès aux soins

Pour rendre effectif le droit à la santé, le Groupe VYV a choisi d'agir concrètement, au plus près des besoins et des attentes des Français. **Afin de développer et de garantir la qualité de l'offre de soins et d'accompagnement en proximité, le Groupe VYV va ainsi investir plus de 500 millions d'euros dans les territoires, d'ici fin 2025.**

Cet investissement va permettre de **rénover certaines structures existantes** mais également d'en **ouvrir de nouvelles** telles que des établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR), des Ehpad et des centres de soins... Il s'agit aussi de **développer de nouveaux services** pour aller toujours **plus loin dans la facilitation de l'accès aux soins.**

Ainsi, par exemple, cet investissement permettra **l'inauguration prochaine du nouveau parc d'accélérateurs de particules de radiothérapie** de la Clinique Mutualiste de l'Estuaire à Saint-Nazaire, établissement HGO et membre de VYV³. Cela confortera la clinique en tant que centre de référence anticancer de son territoire.

Cet investissement permettra également le développement de résidences *Ekip'âge* en Bretagne, des habitats intermédiaires pour personnes âgées autonomes, avec des tarifs modérés. Trois sont déjà construites et deux autres sont en projet pour 2025. Les autres entités régionales de VYV³ se positionnent, notamment avec le Groupe Arcade-VYV, pour le développement d'habitats intermédiaires ou d'habitats inclusifs en déclinaison des politiques publiques sur le virage domiciliaire.

L'Association innovation, santé et territoires (ASSIST) créée par la Caisse des Dépôts et le Groupe VYV en mars 2021, a pour mission d'**identifier et soutenir le déploiement de dispositifs innovants en faveur de l'accès à la santé dans les territoires.** Aujourd'hui, l'ASSIST lance un appel à projets dédié à **la prévention et la promotion pour la santé.** Centré sur les habitudes de vie et les comportements, cet appel à projets se concentre sur deux thématiques : adapter ses habitudes pour bien vieillir et bien bouger pour mieux vivre.

Agir pour renforcer la protection santé des jeunes

Face à la dégradation de l'état de santé des jeunes de plus de 18 ans et au recul de leur couverture complémentaire, **il faut agir pour renforcer leur protection santé.** Ainsi, en 2022, 46 % des jeunes déclarent rencontrer des difficultés à payer pour certains actes médicaux, soit 8 points de plus que l'année passée (Source : Observatoire de la Vie Etudiante).

Pour permettre une **continuité de couverture pour les jeunes sans emploi**, au-delà des étudiants, **les mutuelles du Groupe VYV appliquent la portabilité des droits à une complémentaire santé pour les jeunes de moins de 25 ans sans emploi** afin qu'ils soient automatiquement couverts par le contrat de leurs parents.

Agir pour la santé mentale

Le Groupe VYV a fait de la santé mentale l'une de ses priorités. Avant d'être un sujet d'actualité, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, la santé mentale est depuis longtemps une préoccupation des entités du groupe.

Le Groupe VYV a d'ailleurs plusieurs établissements MGEN dédiés sur l'ensemble du territoire. Cela représente 12 établissements présents dans 6 régions, soit près de 1 000 places disponibles. Le groupe gère, d'autre part, une maison des usagers à Lille.

Le groupe est particulièrement impliqué dans la santé des jeunes avec par exemple le dispositif bordelais « Pass' Mirail » qui permet à des adolescents ou jeunes adultes de venir parler, de façon anonyme et gratuite, de leur santé mentale sans être dans un lieu marqué par la psychiatrie. C'est aussi une **réflexion plus large sur l'ouverture d'hôpital de jour dédié aux jeunes adultes** et à leur interrogation sur leur avenir et celui de la planète.

Le Groupe VYV est engagé dans l'innovation et participe entre autres, au **projet IMPACT2** qui accompagne des start-ups dans leur développement de produits et service au service de la santé mentale. Ce projet est porté par France BioTech.

Les mutuelles du Groupe VYV ont par ailleurs financé les remboursements de soins psychologiques sur la base de **30 millions d'euros annuels en 2021**.

Aujourd'hui, le groupe souhaite renforcer son impact sur le sujet, notamment auprès des employeurs. Ainsi, Harmonie Mutuelle a lancé fin 2022 une expérimentation d'accompagnement (auto-évaluation, contenus adaptés, accès à des coachs, psychologues...) au bien-être mental auprès d'un public de 400 salariés Harmonie Mutuelle testeurs volontaires.



30 millions d'euros annuels

Les mutuelles du Groupe VYV ont par ailleurs financé les remboursements de soins psychologiques sur la base de 30 millions d'euros annuels en 2021.



La santé est un droit

Notre combat : contribuer à le rendre effectif

Mutualistes depuis toujours, nous nous battons pour la santé du plus grand nombre en étant fidèles à nos valeurs d'humanisme, de solidarité et d'universalité. Unis pour défendre la santé, nous agissons collectivement pour faire face aux défis immenses qui l'affectent : risques socio-écologiques, pandémies, accroissement des inégalités, vieillissement de la population, transformations du monde du travail ou encore développement des maladies chroniques.

La santé, un enjeu individuel, social et collectif

Parce qu'il n'y a qu'une seule santé, qui résulte de l'équilibre entre l'humain, l'environnement et le monde animal, la santé est globale et dépasse de loin les seules questions de soins. **La santé, c'est l'affaire de chacun** : notre santé mentale et physique est en partie déterminée par notre situation individuelle, notre héritage génétique, nos conditions de vie et de travail, notre environnement privé. **La santé, c'est aussi l'affaire de tous** : elle résulte de nos choix de société, de notre environnement culturel et naturel, de la façon dont on vit ensemble, dont nous organisons notre système de santé et les solidarités.

Notre combat, c'est la santé !

Pour être au rendez-vous de ces nouveaux enjeux, nous avons **ensemble le pouvoir d'agir** au service d'une meilleure santé pour toutes et tous.

Chez VYV, premier groupe mutualiste de santé en France, nous mettons en œuvre des solutions concrètes au service de cette vision globale de la santé en agissant positivement sur :

- la faculté de chacun à être soigné, accompagné, à être acteur de sa santé et maître de ses choix ;
- l'espérance de vie en bonne santé afin que l'allongement de la durée de vie soit un progrès humain ;
- l'environnement et les modes de vie quotidiens qui sont des déterminants essentiels de notre état de santé : l'alimentation, l'activité physique, le logement, l'environnement de travail, la qualité des liens humains et sociaux ;
- les risques de la vie, non seulement en protégeant quand la maladie ou un accident survient, mais aussi en prévenant ces risques et en réunissant les conditions d'une vie décente. Car comment prendre soin de sa santé si on ne peut pas vivre dignement ?

- la confiance, en contribuant à garantir à toutes et tous un accès aux soins de qualité, qu'il s'agisse des dispositifs médicaux, des médicaments ou de la protection de ses données personnelles.

> CONVICTION 1 : AGIR SUR TOUS LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ

C'est agir sur les trois fronts de la santé : l'individu, la société et l'environnement. C'est agir en prévention, avant que la maladie ou un accident de vie ne survienne. C'est rendre accessibles les soins médicaux de qualité à tous et les services d'accompagnement associés.

Aujourd'hui, il y a urgence à agir !

Le droit à la protection de la santé de tous est un droit constitutionnel (alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946) et, à ce titre, il est opposable.

Pourtant, suivant notre niveau de revenu, notre diplôme, notre âge, notre genre, l'endroit où nous habitons, **nous ne sommes pas tous égaux face à la maladie et ce n'est pas acceptable !** Si nous n'avons pas tous les mêmes besoins, cela ne doit pas se traduire par des inégalités de traitement et de prise en charge.

C'est pourquoi le Groupe VYV fait de son combat pour la santé un combat pour l'application réelle et effective du **droit à la santé pour toutes et tous**.

Nous disons NON au recul de l'accès aux soins, non à la marchandisation de la santé et des données personnelles, non à la paupérisation de l'hôpital public et des établissements non lucratifs, non aux inégalités d'accès à la santé, non au non-recours, aux reports de soins et aux retards de diagnostic, non à l'isolement social, non aux discriminations.

Notre combat, au sein du Groupe VYV, c'est la défense d'un droit fondamental à la santé afin que celui-ci soit appliqué pour toutes et tous dans le respect d'une égale dignité.

C'est pourquoi, tant au niveau local que national :

1. Nous offrons des solutions d'assurance complémentaire santé accessibles et innovantes qui démocratisent l'accès aux nouvelles techniques et pratiques médicales et nous construisons des réseaux de soins permettant de **limiter au maximum les restes à charge**.

2. Nous agissons au quotidien pour **une offre de soins de santé et d'accompagnement de qualité**, au plus près de chaque territoire et à des tarifs maîtrisés dans chacun de nos établissements de santé, partout sur le territoire hexagonal.

3. Nous plaidons et nous agissons pour **la valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement**. Nous ne nous résignons pas à la perte d'attractivité de ces métiers dont notre société doit mieux reconnaître la contribution.

4. Nous apportons soutien à nos adhérents-aidants qui accompagnent un proche malade ou dépendant, grâce à nos **offres d'assistance et de services**.

5. Nous donnons des clés aux 10 millions de personnes que nous protégeons, afin qu'elles soient actrices de leur santé, grâce à notre **politique de prévention et d'éducation à la santé**.

6. Nous construisons des solutions à destination des 70 000 entreprises clientes et employeurs du secteur public pour **la santé et la qualité de vie au travail de leurs salariés et de leurs agents**.

7. Nous sommes présents près de nos adhérents, dans les **moments de vie heureux** telle une naissance, **comme les plus difficiles** pour accompagner, dans la dignité, la fin de vie des malades et des personnes âgées.

8. Nous proposons des **dispositifs de prévoyance** qui permettent de mutualiser le risque face aux aléas des parcours de vie, et des solutions afin que nos adhérents et clients, quels que soient leurs revenus, puissent **préparer et vivre pleinement leur retraite**.

9. Nous sommes engagés pour défendre le droit à la santé des femmes, ainsi qu'à **lutter contre toutes les discriminations** sociales ou liées aux origines, à l'orientation sexuelle, au handicap, dans l'accès aux soins. Nous considérons le droit à la santé comme un élément constitutif de la citoyenneté.

10. Nous investissons pour **soutenir et développer des innovations**, telle l'e-santé, tout en veillant à garantir son utilisation pour toutes et tous dans un cadre éthique.

11. Nous investissons et soutenons, dans une perspective de **souveraineté sanitaire**, les producteurs de biens et produits médicaux présents sur le territoire français afin de lutter contre les pénuries et de sécuriser l'accès de nos concitoyens aux produits, dispositifs et innovations qui garantissent leur santé.

12. Nous développons des **logements sociaux, labellisés santé**, c'est-à-dire construits, conçus et gérés pour vivre dans un environnement physique et serviciel promoteur de santé.

13. Nous considérons l'environnement comme un déterminant essentiel de santé. Nous agissons pour une **transition écologique juste** visant à préserver la santé humaine, animale et végétale.

14. Nous plaçons la santé au cœur des enjeux de **citoyenneté**. Nous promouvons la démocratie en santé en rendant nos adhérents et patients acteurs de leur santé, en permettant l'engagement des citoyens pour la santé et les solidarités ainsi qu'en organisant des débats qui font progresser le droit à la santé sur des thématiques telles que la fin de vie ou la protection des données personnelles.

> CONVICTION 2: AGIR POUR LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS

Le Groupe VYV offre des solutions concrètes pour contribuer à rendre effectif le droit à la santé à travers une protection sociale de haut niveau, l'accès aux soins, le logement, l'accompagnement, le bien vieillir, le mieux-vivre son handicap, l'aide ou encore la parentalité, partout et pour tous en France.

Ce combat, nous le menons avec d'autres !

Afin de **poursuivre et amplifier la dynamique des partenariats et des alliances engagés par le Groupe VYV**, nous nous unissons à tous les acteurs de la santé et de la solidarité, tous les partenaires de l'économie sociale et solidaire, les associations, les coopératives, les entreprises, les employeurs publics, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, les acteurs publics et institutionnels, qui partagent avec nous cette même vision de la santé pour **défendre la mise en application effective du droit à la santé**.

> CONVICTION 3: AGIR COLLECTIVEMENT

Citoyens, pouvoirs publics, entreprises, employeurs publics, partenaires de l'économie sociale et solidaire, associations, ensemble nous avons le pouvoir d'améliorer la vie et la santé des Français. Nos contributions sont complémentaires, la nôtre s'inscrit dans la mise en œuvre de solutions grâce à nos métiers.

Ces trois convictions inspirent au quotidien nos décisions, nos investissements et nos actions en fédérant tous les acteurs, salariés, bénévoles, élus et partenaires, autour des trois métiers du Groupe VYV : assurance et retraite, soins et accompagnement, logement.

LA SANTÉ EST UN DROIT. SALARIÉS, MILITANTS MUTUALISTES, BÉNÉVOLES, AU SEIN DU GROUPE VYV, NOUS NOUS BATTONS POUR LE METTRE EN ŒUVRE.

Le 7 avril, Journée mondiale de la santé

Chaque année, le 7 avril offre une occasion de se mobiliser autour du thème de la santé pour marquer l'anniversaire de la création de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



« Collaborateurs et élus, nous sommes, tous, des militants du droit à la santé. Nous portons collectivement cette raison d'agir et la construction de réponses innovantes aux besoins de nos adhérents, patients, clients, résidents, pour contribuer à rendre effectif le droit à la santé. »

Delphine Maisonneuve,
directrice générale
du Groupe VYV

Le 7 avril 2023 est donc naturellement la date choisie par le Groupe VYV pour attirer l'attention du grand public sur le fait qu'il est possible d'agir sur **le droit à la santé**, via plusieurs actions :

- Le lancement d'une **campagne de communication** autour de l'accès aux soins : le Groupe VYV lancera une campagne qui dévoilera un message fort sur l'état de la santé en France.
- Une **émission spéciale de « La santé d'abord »** consacrée à la thématique « Pour une santé accessible à tous, tout au long de la vie » et diffusée sur l'ensemble des chaînes et des sites internet de la presse régionale.
- Un **nouveau positionnement pour le Groupe VYV**, avec une nouvelle signature :
 - une signature qui pose la mission et l'engagement commun,
 - une signature qui exprime simplement le « droit à la santé »,
 - une signature qui défend une **vision humaniste et mutualiste** de la santé.



Pour une santé
accessible à tous

Quelques illustrations

Des débats et des actions sur l'ensemble du territoire illustrent déjà l'engagement du Groupe VYV pour rendre le droit à la santé effectif.

Harmonie Mutuelle

Conjuguer les défis du changement climatique et les enjeux de santé des salariés : Harmonie Mutuelle et l'ADEME engagent un partenariat innovant.

Devenue en juillet 2021 une entreprise mutualiste à mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a inscrit dans sa raison d'être un volet environnemental. En se rapprochant de l'Agence de la transition écologique, elle a engagé avec l'ADEME un partenariat de long terme.

Le changement climatique entraîne des conséquences sur la qualité de vie et de santé au travail. Ainsi, Harmonie Mutuelle va intensifier ses actions de sensibilisation à la transition écologique auprès de ses salariés, de ses adhérents et de ses entreprises clientes en relayant activement les recommandations, outils, guides et aides de l'Agence.

De même, les actions sociales de la mutuelle à destination des ménages à faibles revenus intégreront des préconisations à caractère environnemental et économique et de possibles actions en matière de lutte contre la précarité énergétique.



Harmonie Mutuelle protège
5 millions de personnes.

Elle assure la couverture
santé de **plus de 65 000**
entreprises françaises.

Grâce au télétravail, ce sont
200 000 litres de carburants
qui ont été économisés
en année pleine.

Harmonie Mutuelle réserve aux entreprises engagées auprès de l'ADEME un accompagnement se concrétisant par des conditions préférentielles pour la protection sociale de leur salariés.

Cette réflexion s'inscrit dans l'attente des pouvoirs publics nationaux et européens à voir les assureurs porter, via l'assurance santé, des démarches incitatives sur le risque climatique.



> POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.harmonie-mutuelle.fr/marque/a-propos/espace-presse/communiqués-presse/parteneriat-innovant-ademe>



MGEN gère la complémentaire santé et la prévoyance de **3,2 millions d'agents, actifs, retraités et bénéficiaires, des administrations et des établissements publics.**

MGEN a créé dès 1994 sa **première unité de soins palliatifs et le premier réseau départemental de soins palliatifs en France en 1997.**

MGEN s'engage globalement pour la santé. À travers Racine2, un fonds d'investissement créé début 2022, **MGEN soutient les entreprises qui génèrent un impact positif sur la société et son environnement, à hauteur de 80 millions d'euros.**

MGEN

Une enquête sans précédent et un manifeste pour faire avancer le débat sur la fin de vie.

Parce qu'elle combat les inégalités depuis toujours et qu'elle s'engage sur les sujets de société, MGEN a souhaité être partie prenante du débat sur la fin de vie. La mutuelle est, en outre, directement confrontée à la fin de vie dans ses établissements de soins médicaux, notamment dans son unité de soins palliatifs de la Verrière.

En juillet dernier, MGEN a mené, avec l'IFOP, une enquête de grande ampleur (plus de 4 000 personnes interrogées) sur cette question. Il ressort de cette vaste consultation que 92 % des Français et 97 % des adhérents MGEN sont favorables à l'aide active à mourir en situation de maladie grave et incurable. 52 % des Français et 65 % des adhérents MGEN considèrent que l'accès aux soins palliatifs n'est pas satisfaisant. Près de deux tiers des Français (64 %), et bien plus encore pour les adhérents MGEN (81 %) estiment que l'aide pour les accompagnants à la fin de vie n'est pas satisfaisante.

Fort de cette enquête et après consultation de ses adhérents, de son réseau de militants et des équipes de ses établissements sanitaires et médico-sociaux (soit plus de 2 600 personnes) MGEN a rendu publique sa position, à travers son manifeste pour la fin de vie.

Alors que le sujet de la fin de vie occupe le devant de la scène avec la mise en place de la convention citoyenne sur la fin de la vie, MGEN s'est associée à des associations et organisations partageant les mêmes valeurs, pour afficher leur position commune sur la fin de vie. La création du pacte progressiste sur la fin de de vie a été révélée fin mars 2023.

« MGEN, collectif mutualiste, milite pour qu'en France, toutes les personnes en situation de fin de vie soient égales en droit et en dignité ainsi que libres de leurs choix ».

Nos convictions:

- Rendre effectif le droit au respect et à la dignité jusqu'à la fin.
- Rendre effective l'égalité de droits face à la fin de vie.
- Permettre la liberté de chacun face aux choix concernant sa fin de vie.
- Pour nous, le sujet de fin de vie doit être, avant tout, un sujet de vie.



> POUR EN SAVOIR PLUS

<https://presse.mgen.fr/fin-de-vie-mgen-eclaire-les-debats-revelation-de-notre-manifeste-et-de-lenquete-ifop-de-grande-ampleur/>





1,1 million
de personnes protégées.

54 % des agents estiment
que leur niveau de bien-être
s'est dégradé*.

55 % des agents affirment
que leur collectivité
ne propose pas
d'action de prévention*.

Avec les PSMT, la MNT
réaffirme sa position
d'interlocuteur majeur des
élus locaux et des managers
territoriaux sur les enjeux
de santé et du mieux-être
au travail.

*Source : Baromètre Bien-être
au travail dans les collectivités,
La Gazette-MNT, 2022.

MNT

La MNT lance la 9^e édition des Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale.

La MNT est la première mutuelle des services publics locaux en santé comme en prévoyance. Elle fait partie du Groupe VYV dont elle est co-fondatrice. La MNT accompagne les agents comme les collectivités afin qu'ils puissent exercer au mieux leur mission d'intérêt général. Pour valoriser les initiatives des collectivités en faveur de l'amélioration de la santé et du mieux-être des agents, la MNT a créé, avec le soutien de SMACL Assurances, en 2011 les Prix santé et mieux-être au travail (PSMT) de la FPT.

Les objectifs :

- Sensibiliser les élus locaux et les managers territoriaux aux enjeux de la santé et du mieux-être au travail.
- Rendre visibles les bonnes pratiques des collectivités et les valoriser.
- Partager et diffuser largement ces bonnes pratiques pour participer à la diffusion d'une culture de la prévention dans les services publics locaux et inscrire la MNT comme un interlocuteur essentiel de la démarche.
- Promouvoir une approche globale de la santé et les possibilités d'accompagnement sur ces problématiques. L'édition 2023 est lancée et propose aux centres de gestion, aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics qui le souhaitent de déposer leur candidature du 14 février au 7 avril, journée mondiale de la santé.



> Pour en savoir plus sur les Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale
<https://collectivites.mnt.fr/actualite/prix-sante-et-mieux-etre-au-travail-lancement-edition-2023>



Plus de 70 000 personnes
protégées dans les territoires
d'Outre-mer.

La Mutuelle Mare-Gaillard
est présente sur les domaines
de la santé et
de la prévoyance.

La Mutuelle Mare-Gaillard

15 ans de promotion de l'activité physique dans les territoires d'Outre-mer.

Depuis 15 ans, la Mutuelle Mare-Gaillard (MMG), membre du Groupe VYV, est impliquée, comme l'ensemble des mutuelles du groupe, dans **la promotion de l'activité physique auprès de ses adhérents**. Depuis 2008, la MMG, est partenaire officiel des ligues de football. Ce partenariat a été renforcé en 2021 dans le cadre de la Coupe VYV et bientôt complété par **la Coupe VYV féminine**. Ce tournoi permet aux quatre équipes classées en tête des championnats de régionale 1 des trois territoires (Guadeloupe, Martinique, Guyane) de se rencontrer.





1 700 établissements de soins et d'accompagnement dans 81 départements.

Au total, 57 230 consultations de médecine générale ont été dispensées en 2022 dans les services médicaux de proximité des Pays de la Loire.

Cela représente environ 1 200 consultations chaque mois dans chaque centre.

Chaque SMP a ouvert en moyenne 2 à 3 cabinets de consultation tous les jours de la semaine de 8h30 à 19h.

C'est plus de 15 000 patients qui ont pu déclarer un médecin traitant en 2022.

VYV³

Plus de 57 000 consultations de médecine générale dispensées en 2022 dans les services médicaux de proximité des Pays de la Loire.

Grâce au développement des services médicaux de proximité (SMP) en Pays de la Loire, VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV, **lutte concrètement contre les déserts médicaux et les inégalités territoriales d'accès à la santé** dans les villes de taille moyenne et les espaces ruraux. En 2017, un premier SMP a été créé à Laval proposant une offre de soins de premier recours permettant aux patients privés de médecin traitant de bénéficier d'un suivi médical. Le succès de cette initiative a incité VYV³, avec le soutien de l'Assist (l'Association innovation, santé et territoires créée par le Groupe VYV et la Caisse des Dépôts en 2021) et les parties prenantes locales, à initier une démarche identique dans d'autres villes des Pays de la Loire afin de **créer un maillage territorial de santé fort en réponse aux besoins des collectivités locales**. L'Assist a ainsi soutenu financièrement le nouveau SMP de Cholet en 2021, dont le modèle a été répliqué ensuite au Mans et à Laval Ouest en 2022. À ce jour, il existe 4 services médicaux de proximité dans la région.



> POUR EN SAVOIR PLUS

<https://vyv-les-idees-solidaires.fr/un-nouveau-service-medical-de-proximite-pour-ameliorer-lacces-a-la-sante>



1 048 logements ont obtenu le label « Mon logement santé » en 2022.

205 688 logements en patrimoine en 2021.

3 838 mises en chantier en 2021.

17 209 logements attribués en 2021.

1,1 milliard d'euros réinvestis en région.

Groupe Arcade-VYV

Plus de 1 000 logements ont obtenu le label « Mon logement santé » en 2022.

Convaincu de l'importance du logement en tant que déterminant de santé, le Groupe VYV, à travers le Groupe Arcade-VYV, son pilier logement, a créé dès 2020 le concept innovant de « logement-santé ». Ce concept a été développé autour d'une idée force : faire de l'habitat un véritable levier de santé pour ses occupants. C'est autour de cette ambition que des logements repensés ont été conçus, construits et sont désormais gérés pour offrir à leurs occupants un environnement physique et serviciel promoteur de santé. Afin de donner à cette démarche une valeur d'exemplarité, le **Groupe VYV a créé le label « Mon logement santé »**.

La labellisation des logements répondant à un cahier des charges particulièrement exigeant va au-delà des aspects strictement liés à la qualité de conception des bâtiments. La complémentarité entre les métiers du Groupe VYV permet aux locataires et accédants des projets labellisés de **bénéficier de soins et de services de santé exclusifs** : informations santé et prévention, accès à un service de téléconseil, ou encore animations autour de la santé, du sport, ou de l'alimentation... **L'objectif est de labelliser au moins 50 % de la production neuve du Groupe Arcade-VYV d'ici 2025.**

Autant d'initiatives favorables au dynamisme du lien social.



> POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.groupearcadevyv.fr>



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GRUPE
vyv

Attachée de presse :
Audrey DANTEN
01 56 80 45 61
06 37 74 04 36



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LL14UF62. Siège social: 62-68 rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris. Réalisation: Agence interne de communication Groupe VYV / Isabelle Bomey - ©GettyImages. 03/2023

www.groupe-vyv.fr